

sade contre l'envahissement schismatique de la Terre Sainte par la Russie. Et les Anges purent chanter encore :

La vierge immaculée a donné la victoire !

car le 8 septembre, jour de la Nativité de Marie, Sébastopol se rendit, et la guerre se termina par une victoire éclatante.

La France, en arrêtant les progrès de la Russie vers la Palestine, avait rendu service à l'Eglise ; elle avait aussi rendu service à la Turquie ; et comme prix de sa victoire, pour les 80,000 victimes qui étaient tombés durant la campagne, elle demandait qu'on lui cédât un sanctuaire à Jérusalem : maigre résultat au point de vue de la politique humaine, admirable — la France ne combat pas pour de l'or — aux yeux de la foi.

A cette époque le consul de France en Palestine était M. E. de Barrère : ayant été chargé de choisir le sanctuaire qu'il convenait d'acquérir à la France, il se souvint qu'il était Breton, et il désigna Sainte-Anne.

La demande était hardie ; une mosquée peut tomber en ruines ; mais c'est un crime de la démolir, et c'est un sacrilège inouï de la désaffecter au profit d'un autre culte. N'importe : la consul, avec l'obstination de sa race et de sa foi, insista ; et la Turquie, faisant exception pour la première fois aux habitudes du fanatisme musulman, finit par céder à la France le territoire de l'Immaculée-Conception, — le paradis terrestre.

La cession eut lieu le 1er mai 1856.

Le domaine de Sainte-Anne, jouissant de l'extra-territorialité, devenait ainsi, non pas seulement propriété de la France, mais province française. Le premier acte